

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2019-01

Votée le 13 mars 2019

OBJET : Approbation du Compte de Gestion, Budget Commune – Exercice 2018 dressé par Madame Céline ALAZARD, Receveur.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRETARE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

> Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

> Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

> Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que quitus est donné à Madame Céline ALAZARD pour le compte de gestion du budget principal de 2018.

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019

Le Maire
Maurice LEBOUTET
(H.-V.)

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 15 MARS 2019
DCAT - DCFE

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-02

Votée le 13 mars 2019

OBJET : Approbation du Compte Administratif du Budget Commune - Exercice 2018.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal FOUILLOUD, 1^{er} adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Maurice LEBOUTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion du receveur,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS - Fonctionnement	1 780 890,06 €	2 137 893,50 €
REALISATIONS - Investissement	651 564,09 €	799 997,75€
	+	+
REPORT N-1 – Fonctionnement (002)		598 217,61 €
REPORT N-1 – Investissement (001)	319 923,33 €	
	=	=
TOTAL (Réalizations + Report)	2 752 377,48 €	3 536 108,86 €
RAR Investissement	803 080,00 €	441 400,00 €

RESULTAT CUMULE - Fonctionnement	1 780 890,06€	2 736 111,11 €
RESULTAT CUMULE - Investissement	1 774 567,42 €	1 241 397,75 €
TOTAL CUMULE	3 555 457,48 €	3 977 508,86 €

2°) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications de la balance des comptes certifiée conforme par le Receveur municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE ☞ **POUR : 17**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUIÈRE, le 14 mars 2019

Le Maire,

Maurice LEBOUTET



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2019-03

Votée le 13 mars 2019

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 au Budget Primitif Commune 2019.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exploitation,
- considérant les éléments suivants :

Résultats de fonctionnement à affecter.:

- Résultat propre à l'exercice :	+ 357 003,44 €
- Excédent antérieur reporté :	+ 598 217,61 €
TOTAL À AFFECTER	+ 955 221,05 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2018.:

-Résultat propre à l'exercice	148 433,66 €
-Déficit antérieur reporté	-319 923,33 €
- SOLDE D'EXECUTION CUMULE :	- 171 489,67 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2018.:

- Dépenses d'Investissement :	803 080,00 €
- Recettes d'Investissement :	441 400,00 €
- Solde négatif:	- 361 680,00 €

Besoin de financement.: **OUI**

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Constatation du déficit d'investissement (Ligne 001)	171 489,67€
2°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur le B.P. 2019)	533 169,67 €
3°) Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 du B.P. 2019)	422 051,38 €

VOTE ☞ **POUR : 18**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 15-03-2019 Publication ou Notification le : 15-03-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019

Le Maire,

Maurice LEBOURET

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le **15 MARS 2019**
DCAT - BCFE



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2019-04

Votée le 13 mars 2019

OBJET : Approbation du Compte de Gestion, Budget Annexe Assainissement – Exercice 2018 dressé par Madame Céline ALAZARD, Receveur.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

➤ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

➤ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

➤ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que quitus est donné à Madame Céline ALAZARD pour le compte de gestion du budget annexe d'assainissement de 2018.

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019


Le Maire
Maurice LEBOUTET

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 15 MARS 2019
DCAT - BCFE

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2019-05

Votée le 13 mars 2019

OBJET : Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement – Exercice 2018.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRETARE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal FOUILLOUD, 1^{er} Adjoint, Délibérant sur le compte administratif du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Maurice LEBOUTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion du receveur,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS - Fonctionnement	108 151,66 €	209 216,92 €
REALISATIONS - Investissement	25 965,95 €	121 800,17 €
	+	+
REPORT N-1 – Fonctionnement (002)		233 750,61 €
REPORT N-1 – Investissement (001)		28 375,63 €
	=	=
TOTAL (Réalizations + Report)	134 117,61 €	593 143,33 €
RAR Investissement	12 650,00 €	3 100,00 €

RESULTAT CUMULE - Fonctionnement	108 151,66 €	442 967,53 €
RESULTAT CUMULE - Investissement	38 615,95 €	153 275,80 €
TOTAL CUMULE	146 767,61 €	596 243,33 €

2°) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications de la balance des comptes certifiée conforme par le Receveur municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE ☞ **POUR :** 17
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019

Le Maire

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2019-06

Votée le 13 mars 2019

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 au Budget Annexe Assainissement 2019.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exploitation
- considérant les éléments suivants :

Résultats de fonctionnement à affecter :

- Résultat propre à l'exercice :	+ 101 065,26 €
- Excédent antérieur reporté :	+ 233 750,61 €
TOTAL À AFFECTER	+ 334 815,87 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2018:

- Résultat propre à l'exercice :	95 834,22 €
- Excédent antérieur reporté :	+ 28 375,63 €
- Solde positif d'exécution cumulé :	+ 124 209,85 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2018

- Dépenses d'Investissement :	- 12 650,00 €
- Recettes d'Investissement :	+ 3 100,00 €
- Solde négatif :	-9 550,00 €

Besoin de financement.: **NON**

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Constatation de l'excédent d'investissement (Ligne 001)	+ 124 209,85 €
2°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur le B.P. 2019)	0€
3°) Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 du B.P. 2019)	+ 334 815,87€

VOTE ☞ **POUR : 18**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019**

Le Maire,

Maurice LEBOUTET


REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 15 MARS 2019
DCAT - BCFE



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2019-07
Votée le 13 mars 2019
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour
l'aménagement du trottoir rue de Beynac.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Considérant les difficultés d'accessibilité rue de Beynac et en particulier devant le cabinet du dentiste,

Vu le devis établi par l'entreprise EUROVIA estimant les travaux de réparation à 3 798 € TTC.

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'aménagement du trottoir rue de Beynac pour un montant de :

€ 3 165,00 EUROS H.T.

€ SOIT 3 798,00 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 18
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 14 mars 2019**

Le Maire,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2019-08

Votée le 13 mars 2019

**OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour
l'implantation d'un ralentisseur rue du
Boucheron.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Considérant les travaux d'aménagement de sécurité réalisés en 2017 et 2018 rues du Boucheron, de la Briance et de St Paul,

Considérant que la vitesse est toujours excessive rue du Boucheron,

Vu l'étude réalisée par l'ATEC,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'implantation d'un ralentisseur rue du Boucheron pour un montant de :

€ 8 500,00 EUROS H.T.

€ SOIT 10 200,00 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR :** 18
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 14 mars 2019**



Le Maire,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2019-09
Votée le 13 mars 2019
**OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour la création
d'un réseau d'eaux usées à Lestrade.**

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Considérant les permis d'aménager déposés dans le secteur de Lestrade,

Considérant la nécessité de raccorder les futures habitations au réseau d'assainissement,

Vu l'avant-projet sommaire établi par le cabinet Duarte,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de création d'un réseau d'eaux usées à Lestrade (maitrise d'œuvre comprise) pour un montant de :

€ 39 680,00 EUROS H.T.

€ SOIT 47 616,00 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR :** 18
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019**

Le Maire,
Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2019-10
Votée le 13 mars 2019
OBJET : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la création d'un réseau d'eaux usées à Lestrade.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

- Considérant les permis d'aménager déposés dans le secteur de Lestrade,
- Considérant la nécessité de raccorder les futures habitations au réseau d'assainissement,
- Vu l'avant-projet sommaire établi par le cabinet Duarte,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en vue de financer les travaux de création d'un réseau d'eaux usées à Lestrade (maitrise d'œuvre comprise) pour un montant de :

€ 39 680,00 EUROS H.T.

€ SOIT 47 616,00 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR : 18**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 14 mars 2019**



Le Maire,
Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2019-11
Votée le 13 mars 2019
OBJET : Avis sur la modification des rythmes scolaires.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.521-1, L.551-1 et D.521-1 à 521-13,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que Bosmie-L'Aiguille est la seule commune de la Communauté de communes du Val de Vienne à être restée à 4,5 jours et considérant les difficultés liées à cette situation, notamment pour l'accueil des enfants au Pôle Jeunesse le mercredi après-midi, et le supplément de charges incombant à la Commune (restauration et transport),

DECIDE

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la modification des rythmes scolaires, c'est-à-dire un retour à la semaine de 4 jours et donc l'arrêt des temps d'activités périscolaires.

VOTE ☞ POUR : 18

☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019**

Le Maire

Maurice LEBOUTET
(M.-V.)

**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE**
le **15 MARS 2019**
DCAT - BCFE

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2019-12
Votée le 13 mars 2019
OBJET : Dénomination de rues.**

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L.2213-28,
- Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994,
- Vu les différents permis d'aménager et les différents lotissements à venir,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide des dénominations suivantes :

- Impasse des Hirondelles, pour la voie partant de la rue Jean Moulin (voir plan 1),
- Chemin des Palennes, pour la voie entre l'intersection de la rue de Lestrade et de la rue des Palennes (voir plan 2),
- Rue Jean Ferrat, pour la voie entre la rue de la Gare et l'impasse du Tuquet (voir plan 3),
- Rue des Peupliers pour la voie partant de la rue de Beynac, puis allée des Peupliers (voir plan 3),
- Rue des Mimosas, rue de Camélias et rue des Lilas pour les voies du lotissement au lieudit Préboeuf (voir plan 4),
- Allée des Tilleuls pour la voie partant de la rue de Lestrade, en face de l'allée des Noisetiers (voir plan 4).

Les numéros pairs sont attribués à droite des voies et les numéros impairs à gauche.

VOTE ☞ **POUR** : 18
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019**

Le Maire,

Maurice LEBOUTET

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 15 MARS 2019
DCAT - BCFE

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2019-13
Votée le 13 mars 2019
**OBJET : Modification du tableau de
classement des voiries communales.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2010-01 du 22 février 2010 portant approbation du tableau de classement des voiries communales,

Vu la délibération n°2019-12 portant dénomination de nouvelles voies communales,

Vu la nécessité de remettre à jour ce tableau,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tableau de classement des voiries communales (joint à la présente délibération), le linéaire de voirie communale s'établit désormais à 22 581,50 mètres.

VOTE ☞ **POUR : 18**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019**

Le Maire,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2019-14
Votée le 13 mars 2019
OBJET : Contrat de mission de délégué à la protection des données avec le cabinet THEMYS.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération n°2014-10 du 28 mars 2014 donnant délégation au Maire pour le règlement des affaires visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de contrat avec le cabinet THEMYS,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat de mission avec le cabinet THEMYS pour la désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur le Protection des Données (RGPD) 2016-679.

VOTE ☞ POUR : 18
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 mars 2019

Le Maire,

Maurice LEBOUTET

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 15 MARS 2019
DCAT - BCFE

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2019-15
Votée le 13 mars 2019
**OBJET : Convention de droit d'usage
avec le Syndicat Mixte DORSAL pour
l'installation d'équipements de
communications électroniques.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean Marc DARTHOUT, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, M. Bernard JOACHIM, Mme Amandine MALIVERT, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry FAUCHER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIRS DE VOTE : M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à M. Sylvain COUTURIER, Mme Laetitia LAJOIX à Mme Sophie BAZO, M. Vivien LARROCHE-GRANGE à M. Christian SANSONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal FOUILLOUD.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération n°2014-10 du 28 mars 2014 donnant délégation au Maire pour le règlement des affaires visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention établi par le Syndicat Mixte DORSAL,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de droit d'usage avec le Syndicat mixte DORSAL pour l'installation d'équipements de communications électroniques.

VOTE ☞ **POUR : 18**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-03-2019
Publication ou Notification le : 15-03-2019

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 14 mars 2019**

Le Maire,

Maurice LEBOUTET

